

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES MEMBRES DE COOP AVANTIS DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2025 À 12H00 AU CENTRE CAZTEL DE STE-MARIE ET PAR CONFÉRENCE WEB**

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Frédéric Martineau, président du conseil d'administration de Coop Avantis, souhaite la bienvenue aux membres, partenaires et invités présents à la 6<sup>e</sup> assemblée générale annuelle d'Avantis.

Il invite ensuite l'assemblée à se lever et poursuit avec la Réflexion coopérative.

**2. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Le président confirme que l'avis de convocation a été dûment transmis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au sein de la coopérative. Il dispense l'assemblée de la lecture de cet avis et déclare officiellement l'ouverture de la séance.

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR**

Le président fait la lecture du projet d'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle.

**Il est PROPOSÉ par** Samuel Potvin, Ferme du Porc-Epic inc.  
**APPUYÉ par** Roland Morneau, Ferme Roland Morneau inc.

**ET RÉSOLU**, à la suite d'un vote à main levée et électronique, d'adopter et de fermer l'ordre du jour suivant de la 6<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres de Coop Avantis :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le mardi 20 février 2024
5. Message du président
6. Rapport de la direction
7. Présentation des états financiers au 31 octobre 2024
8. Rapport de l'auditeur indépendant
9. Période de questions
10. Adoption du rapport financier
11. Décision quant à l'affectation de l'excédent de l'exercice
12. Nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2024-2025
13. Modification du règlement de régie interne
14. Élection des administrateurs
15. Allocation de présence des membres du conseil d'administration
16. Fonds Coopératif d'Aide à la Relève Agricole
17. Autres questions
18. Levée de l'assemblée.

**Adopté**

#### **4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE TENUE LE MARDI 20 FÉVRIER 2024**

Étant donné que les membres ont reçu le lien électronique vers le procès-verbal de l'assemblée annuelle 2024 avec l'avis de convocation, le président propose à l'assemblée de se prononcer sur le mode de lecture souhaité : soit une dispense de lecture, une lecture exhaustive ou une lecture abrégée du document.

**Il est PROPOSÉ par** Yves Joly, Ferme Jolyhous inc.  
**APPUYÉ par** François Vachon, Érablière des Vachon s.e.n.c.

**ET RÉSOLU** à la suite du vote à main levée et électronique, de ne pas procéder à la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du mardi 20 février 2024.

**Adopté**

**Il est PROPOSÉ par** Mathieu Pilote, Ferme Pilote inc.  
**APPUYÉ par** Michel Couture, ferme Jeanmiro inc.

**ET RÉSOLU** à la suite du vote à main levée et électronique, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le mardi 12 février 2024, tel que transmis aux membres.

**Adopté**

#### **5. MESSAGE DU PRÉSIDENT**

Le président procède à la lecture de son message figurant dans le rapport annuel 2024.

En conclusion de son allocution, il salue les administrateurs dont le mandat prend fin lors de cette assemblée et adresse des remerciements particuliers à Monsieur Denis Lévesque, premier président d'Avantis. Il l'invite ensuite à prendre la parole devant les membres.

#### **6. RAPPORT DE LA DIRECTION**

Le chef de la direction est invité à prendre la parole et livre le rapport de la direction et commente les principaux faits saillants de l'année et les résultats des secteurs d'activité de la coopérative. Les ventes de l'année ont atteint 668 M\$ et l'excédent d'exercice s'élève à 15.7 M\$.

#### **7. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 OCTOBRE 2024**

Le chef des finances présente les états financiers audités de l'exercice terminé au 31 octobre 2024. Les principaux faits saillants sont soulignés dont entre autres les participations ne donnant pas le contrôle, les variations du fonds de roulement, le flux de trésorerie, les activités d'investissement et les principales notes aux états financiers. Le bilan représente 489 M\$ d'actifs et un Avoir de 221 M\$.

#### **8. RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Monsieur Mario Morin, de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, résume le travail d'audit ainsi que les rencontres effectuées avec les membres du comité d'audit durant le mandat 2023-2024. Monsieur Morin présente le rapport de l'auditeur indépendant pour les états financiers de Coop Avantis au 31 octobre 2024.

## **9. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR LE MESSAGE DU PRÉSIDENT, LE RAPPORT DE LA DIRECTION ET LE RAPPORT FINANCIER**

Le président rappelle que seules les questions portant sur le message du président, le rapport du chef de la direction et les états financiers doivent faire l'objet de cette période de questions. Les autres questions seront traitées à l'article 17 de l'ordre du jour.

Selon la nature des questions, le président, le chef de la direction ou le chef des finances fournit les explications aux questions des membres.

Les interventions portent sur les sujets suivants :

- Un membre a interpellé la direction sur l'importance d'adopter une attitude plus courtoise de la part de certains dirigeants envers les employés des quincailleries. Le président précise avoir bien pris note de cette remarque.
- Une interrogation a été soulevée concernant la Note 26 du rapport annuel, notamment sur le critère exigeant que 50 % des activités de la coopérative soient réalisées avec ses membres. Le chef des finances a précisé que les activités issues de partenariats, pour lesquelles la participation est inférieure à 50 %, ne sont pas prises en compte dans ce calcul. En effet, ces partenariats ne sont pas consolidés et sont présentés uniquement sous forme de quote-part. Le chef des finances rappelle que la coopérative rencontre le critère sur les coopératives (dans le domaine agricole, le seuil applicable est de 20 %).
- Un membre soulève la question de la vente de fermes porcines effectuée par la coopérative, en citant un cas précis le concernant. Le président précise que la ferme concernée faisait partie d'un plan global et que chaque opération de vente a été minutieusement étudiée afin d'optimiser la gestion des actifs de la coopérative. Le chef de la direction ajoute que, dans le cadre du mécanisme de retrait temporaire initié par les Éleveurs de porcs du Québec, Avantis a décidé de réduire sa participation dans la filière porcine de 30 % pour favoriser l'émergence de producteurs indépendants, en ciblant notamment dans son plan de réduction, les sites de moindre envergure.
- Un membre intervient au sujet de la rentabilité par dollar d'actif pour 2024 évaluée à 5.52, et comment se positionne Avantis en dehors des dispositions d'actifs dans le contexte de l'environnement d'affaires. Le chef de la direction indique que la rentabilité d'Avantis est de 8 millions de dollars sur les opérations (soit 1.2% du chiffre d'affaires), sur un total de 668 millions de dollars, contre 4.8 millions l'année précédente. L'objectif cible est d'atteindre 1.8 % du chiffre d'affaires, soit d'atteindre 10 millions.
- Une interrogation se pose quant à l'orientation stratégique future du secteur porcin. Le président précise qu'actuellement, la coopérative est en phase de consolidation des décisions prises ces dernières années. La trajectoire à venir sera définie à partir d'une observation du contexte réseau et, si besoin, d'une analyse approfondie de la rentabilité du secteur porcin.

Le président ferme la première période de questions.

## **10. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER**

|                           |                                                 |
|---------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Il est PROPOSÉ par</b> | Roland Morneau, Ferme Roland Morneau inc.       |
| <b>APPUYÉ par</b>         | Marc-Étienne Faucher, Ferme H.L.R. Faucher inc. |

**ET RÉSOLU**, à la suite du vote à main levée et électronique, d'adopter le rapport financier tel que présenté.

**Adopté**

## **11. DÉCISION QUANT À L'AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE L'EXERCICE**

Le président fait la lecture de la recommandation du conseil d'administration quant à l'affectation de l'excédent d'exercice inscrite au rapport annuel, à savoir l'attribution d'une ristourne de 4.3 millions de

dollars, payable 50% comptant et 50% en parts privilégiées, sans échéance. Selon cette recommandation, l'excédent d'exercice sera affecté comme suit :

Ristourne : 4.3 millions de dollars

Impôts recouvrés : 3.2 millions de dollars

Montant affecté à la réserve générale de 6.5 millions de dollars

**Il est PROPOSÉ par** Yvan Champagne, Ferme Benoît Champagne et fils inc.  
**APPUYÉ par** Yves Joly, Ferme Jolyhous inc.

**ET RÉSOLU**, à la suite du vote à main levée et électronique, d'adopter la recommandation du conseil d'administration quant à l'affectation de l'excédent d'exercice.

**Adopté**

Le président invite le chef de la direction à présenter la répartition de la ristourne et l'attribution par secteur.

**La répartition par type de membre s'établit comme suit :**

- Membres sociétaires : 3.1 millions de dollars
- Membres auxiliaires : 1.2 million de dollars

L'attribution par secteurs d'activité se détaille de la façon suivante :

| <i><b>Division Agricole</b></i>                                       | <b>\$ OU %</b> | <b>TOTAL \$</b> |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|-----------------|
| Meunerie (moulée complète et suppléments)                             | 18 \$/T.M.     | 1 430 797 \$    |
| Poussins                                                              | 4 %            | 119 835 \$      |
| Engrais minéraux                                                      | 20 \$/T.M.     | 198 681 \$      |
| Engrais liquides                                                      | 1 %            | 82 527 \$       |
| Protection des cultures                                               |                |                 |
| Semences (fourragères, céréales exclusives, céréales, soya et autres) | 3 %            | 410 903 \$      |
| Additifs d'ensilage                                                   |                |                 |
| Aliment (gamme fabrication à la ferme)                                | 6 \$/T.M.      | 51 051 \$       |
| Grains commercialisés                                                 | 1 \$/T.M.      | 92 755 \$       |

| <i><b>Division Détail</b></i>        | <b>\$ OU %</b> | <b>TOTAL \$</b> |
|--------------------------------------|----------------|-----------------|
| Centre de rénovation   quincaillerie | 1 %            | 210 882 \$      |
| Centre de rénovation   matériaux     | 2 %            | 906 097 \$      |

| <i><b>Division Machinerie</b></i> | <b>\$ OU %</b> | <b>TOTAL \$</b> |
|-----------------------------------|----------------|-----------------|
| Machinerie                        | 1,5 %          | 496 630 \$      |
| Pièces                            | 2,5 %          | 175 186 \$      |
| Atelier mécanique   temps         | 4 %            | 89 046 \$       |

Le président souligne que :

- Pour les membres sociétaires, entrepreneurs et consommateurs, les ristournes seront appliquées prioritairement au paiement du capital social
- Pour les membres sociétaires et entrepreneurs, les paiements comptants inférieurs à 100.00\$ seront cumulés et payables avec les prochaines ristournes lorsque le montant à verser sera supérieur à 100.00\$.

Il est dans l'intention de la coopérative de verser la ristourne au mois de mai 2025.

Le président annonce, considérant la bonne santé financière de la coopérative, le rachat du capital privilégié émis en 2016 au montant de 1.2 million de dollars. Ce rachat sera traité au cours de la saison estivale 2025.

## **12. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024-2025**

Le président invite le président du comité d'audit à prendre la parole. Considérant que le comité d'audit est satisfait du travail de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, le conseil d'administration recommande à l'assemblée générale annuelle de confier à la firme Raymond Chabot Grant Thornton le mandat d'audit des livres comptables de la coopérative et de ses filiales pour l'exercice 2024-2025.

**Il est PROPOSÉ par** Marc-Étienne Faucher, Ferme H.L.R. Faucher inc.  
**APPUYÉ par** Michel Couture, Ferme Jeanmiro inc.

**ET RÉSOLU**, à la suite du vote à main levée et électronique, de nommer la firme Raymond Chabot Grant Thornton à titre d'auditeur indépendant de Coop Avantis pour l'exercice financier 2024-2025.

**Adopté**

## **13. MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTERNE**

Le président invite le secrétaire général à prendre la parole.

Le secrétaire général présente une proposition de modification du règlement de régie interne concernant les articles 4.1. et 4.5

Pour l'article 4.1, la proposition est d'ajuster le délai requis pour le dépôt des candidatures à un poste d'administrateur afin de permettre de soumettre aux membres l'information pertinente plus tôt. La modification fait passer de 21 jour précédant la date de l'AGA à « *le quinze (15) décembre* ».

Pour l'article 4.5, la proposition est d'introduire la vérification des antécédents judiciaires pour les candidats postulant à un poste d'administrateur dans le but de renforcer la transparence et la crédibilité du processus de nomination. L'ajout se lit comme suit : « *les antécédents judiciaires de ce dernier (le candidat ne doit pas avoir été déclaré coupable d'une infraction ou être visé par une condamnation ou une allégation jugée par la Coopérative comme préjudiciable à sa réputation, ses activités ou ses obligations et devoirs),* »

**Il est PROPOSÉ par** Marc-Étienne Faucher, Ferme H.L.R. Faucher inc.  
**APPUYÉ par** Michel Couture, Ferme Jeanmiro inc.

**ET RÉSOLU**, à la suite du vote à main levée et électronique, que les modifications proposées aux articles 4.1 et 4.5 du règlement de régie interne soient adoptées telles que présentées.

**Adopté**

## **14. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS**

Le président demande une proposition pour nommer Monsieur Denis Lévesque, président d'élection, Monsieur Jean-Paul Allaire, secrétaire et Madame Mélanie Marcoux et Monsieur Jean-Sébastien Lemelin, comme scrutateurs.

**Il est PROPOSÉ par** Catherine Blanchet, Ferme Cejabet inc.  
**APPUYÉ par** Roland Morneau, Ferme Roland Morneau inc.

**ET RÉSOLU**, à la suite du vote à main levée et électronique, que Monsieur Denis Lévesque soit et est nommé président d'élection, que Monsieur Jean-Paul Allaire soit et est nommé secrétaire d'élection et que Madame Mélanie Marcoux et Monsieur Jean-Sébastien Lemelin soient et sont nommés scrutateurs.

**Adopté**

Le président d'élection rappelle les règles d'élection conformément au règlement de régie interne de la coopérative et procède à l'appel de candidature.

**Secteur Est**

La candidature reçue pour le poste d'administrateur pour le secteur Est, couvrant les municipalités des MRC de Kamouraska, L'Islet, Rivière-du-Loup, Témiscouata, les MRC de la Rive-Sud situées à l'est de celles-ci et le Nouveau-Brunswick, est celle de Madame Léda Villeneuve.

**Proposition pour mise en candidature :**

|                           |                                               |
|---------------------------|-----------------------------------------------|
| <b>Il est PROPOSÉ par</b> | Roland Morneau, Ferme Roland Morneau inc.     |
| <b>APPUYÉ par</b>         | Bertrand Caron, Ferme Seigneuriale Caron inc. |

De recevoir la mise en candidature de Madame Léda Villeneuve.

Madame Villeneuve confirme au président d'élection qu'elle accepte d'être mise en candidature.

**Secteur Centre-Est**

La candidature reçue pour le poste d'administrateur pour le secteur Centre-Est, couvrant les municipalités des MRC de Bellechasse, des Etchemins et de Montmagny, est celle de Monsieur Olivier Corriveau.

**Proposition pour mise en candidature :**

|                           |                                              |
|---------------------------|----------------------------------------------|
| <b>Il est PROPOSÉ par</b> | Jérôme Landry, Ferme Ancestrale Landry       |
| <b>APPUYÉ par</b>         | Alain Larochelle, Ferme Larochelle et frères |

De recevoir la mise en candidature de Monsieur Olivier Corriveau.

Monsieur Corriveau confirme au président d'élection qu'il accepte d'être mis en candidature.

**Secteur Ouest**

La candidature reçue pour le secteur Ouest, couvrant les municipalités des MRC d'Arthabaska, Bécancour, l'Érable, Les Appalaches, Lotbinière, Québec et les MRC à l'ouest de celles-ci, est celle de monsieur Frédéric Martineau.

**Proposition pour mise en candidature :**

|                           |                                          |
|---------------------------|------------------------------------------|
| <b>Il est PROPOSÉ par</b> | Justine Marquis, Ferme Lorka (2014) inc. |
| <b>APPUYÉ par</b>         | Christian Boucher, 9230-1670 Québec inc. |

De recevoir la mise en candidature de Monsieur Frédéric Martineau.

Monsieur Martineau confirme au président d'élection qu'il accepte d'être mis en candidature.

**Secteur Centre-Ouest**

La candidature reçue pour le poste d'administrateur secteur Centre-Ouest, couvrant les municipalités des MRC de Lévis, Nouvelle-Beauce et Robert Cliche, est celle de Monsieur Richard Ferland.

**Proposition pour mise en candidature :**

**Il est PROPOSÉ par** Ghislain Cloutier, Ferme Amico inc.  
**APPUYÉ par** Justine Breton, Ferme Aux Fruits de la Colline

De recevoir la mise en candidature de Monsieur Richard Ferland.

Monsieur Ferland confirme au président d'élection qu'il accepte d'être mis en candidature.

#### **Secteur Sud**

La candidature reçue pour le poste d'administrateur pour le secteur Sud, couvrant des MRC de Beauce-Sartigan, Le Granit, Haut-St-François et Sherbrooke, est celle de Madame Justine Marois.

#### **Proposition pour mise en candidature :**

**Il est PROPOSÉ par** Mathieu Couture, Ferme Counard s.e.n.c.  
**APPUYÉ par** Camil Faucher, Ferme Faucher et fils inc.

De recevoir la mise en candidature de Madame Justine Marois.

Madame Marois confirme au président d'élection qu'elle accepte d'être mise en candidature.

#### **Clôture des mises en candidature**

**Il est PROPOSÉ par** Roland Morneau, Ferme Roland Morneau inc.  
**APPUYÉ par** Camil Faucher, Ferme Faucher et fils inc.

**ET RÉSOLU** à la suite du vote à main levée et électronique, de clore les mises en candidature pour tous les secteurs précédemment cités.

**Adopté**

Le président d'élection déclare

- Que, pour le secteur Est, considérant qu'il y a une seule candidature, Madame Léda Villeneuve est élue au poste d'administratrice du secteur Est.
- Que, pour le secteur Centre-Est, considérant qu'il y a une seule candidature, Monsieur Olivier Corriveau est élu au poste d'administrateur du secteur Centre-Est.
- Que, pour le secteur Ouest, considérant qu'il y a une seule candidature, Monsieur Frédéric Martineau est élu au poste d'administrateur du secteur Ouest.
- Que, pour le secteur Centre-Ouest, considérant qu'il y a une seule candidature, Monsieur Richard Ferland est élu au poste d'administrateur du secteur Centre-Ouest.
- Que, pour le secteur Sud, considérant qu'il y a une seule candidature, Madame Justine Marois est élue au poste d'administratrice du secteur Sud.

Le président d'élection demande une proposition pour clore la période d'élection.

**Il est PROPOSÉ par** Marc-Étienne Faucher, Ferme H.L.R. inc.  
**APPUYÉ par** Julien Roy, Ferme Julien Roy inc.

**ET RÉSOLU** à la suite du vote à main levée et électronique, de clore la période d'élection.  
Le président d'élection félicite les membres élus.

**Adopté**

Le président souligne la représentation d'Avantis au sein du conseil d'administration de Sollio Groupe Coopératif.

## 15. ALLOCATION DE PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Une première proposition est soumise :

**Il est PROPOSÉ par** Mathieu Pilote, Ferme Pilote inc.  
**APPUYÉ par** Roland Morneau, Ferme Roland Morneau inc.

De hausser l'allocation de présence versée aux membres du conseil d'administration à 575 dollars.

**IL EST RÉSOLU**, à la suite du vote à main levée et électronique, de fixer le montant de l'allocation de présence versée aux membres du conseil à 575 dollars.

**Adopté**

## 16. FONDS COOPÉRATIF D'AIDE À LA RELEVÉ AGRICOLE

Le président invite Messieurs Éric Bélanger, président du comité de vie coopérative et Kéven Mercier à présenter les objectifs du Fonds et les candidats de chacune des cohortes. Les 29 récipiendaires des cohortes 2022, 2023 et 2024 se partageront une bourse de 155 121 \$. Au cours des 6 premières années d'Avantis, c'est plus de 950 000 dollars qui a été versé en bourses à plus de 60 jeunes agriculteurs.

### Cohorte 2022

1. Marc Bisson – Ferme Bissonnière s.e.n.c. de Sainte-Hénédine
2. Virginie Prémont – Ferme Dufleuve G V A Prémont inc. de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans
3. Jérôme Pouliot - Ferme J.E.S. Pouliot inc. de Saint-Gervais
4. Léda Villeneuve – Ferme ViGo s.e.n.c. de Saint-Onésime
5. David Poitras - Haybell inc. de Saint-Nazaire
6. Jean-Pierre Asselin – 9204-9733 Québec inc. (Ferme Plaisance) de Saint-Gervais
7. Pascal Gagné – Ferme Brindherbe inc. de Saint-Elzéar
8. Marc-Étienne Faucher – Ferme H.L.R. Faucher inc. de Saint-Ludger

### Cohorte 2023

1. Emmanuelle Vincent – Ferme Belsol s.e.n.c. de St-Anselme
2. Caroline Gauthier – Les Élevages du Cap inc. de St-Irénée
3. Jocelyn Lantagne – Ferme M.F. Lantagne inc. de St-Gervais
4. Véronique Demers – Ferme Réjean Garon inc. de St-Denis-de-la-Bouteillerie
5. Anthony Rodrigue – Ferme Roquet inc. de St-Côme-Linière
6. Maxime Néron – Ferme Eddy Néron et fils inc. de La Malbaie
7. Raphaël Lachance – Les Fermes L.C.E. inc. de St-Gédéon
8. Félix Couture – Ferme Agricouture s.e.n.c. de St-Ephrem
9. Etienne Lazure – Ferme Lazure et fils inc. de Audet
10. Etienne Laflamme – Ferme L.P. Laflamme inc. de St-Anselme
11. Philippe Carrier – Ferme Carma St-Ludger inc. de St-Ludger
12. Nicolas Ten Have – 9088-9593 Québec inc. (Ferme Mon Ten) de St-Charles

### Cohorte 2024

1. Francis Rodrigue – Les Fermes Rodrigue enr. de Beauceville
2. Isabelle Dionne – La Ferme des Trois Montagnes 2015 de Ste-Anne de La Pocatière
3. Jacquelin Ferland – J.R Ferland & Fils inc. de Sainte-Marguerite
4. Patrick Pelletier – Ferme MB Pelletier inc. de Kamouraska
5. Mickaël Breton – Ferme MB Vallier inc. de St-Vallier
6. Jean-Sébastien Gamache – Belles-Amours Holstein inc. de L'Islet
7. Caroline Bérubé – Ferme Malic s.e.n.c. de Lévis
8. Amélie Roy – Ferme Roily inc. de Beauceville
9. Vincent Poliquin – Ferme Poliquin inc. de St-Gervais

10. Magalie Fecteau – Ferme Fecto de St-Malachie

#### **Nouvelle cohorte 2025**

1. Kéven Mercier – Ferme Napyval inc. de Beaumont
2. Nicolas Ruel – Ferme Elamarc inc. de Saint-Charles-de-Bellechasse
3. Manon Gosselin – Ferme M. & M. inc. de Sainte-Marie
4. Louis-Philippe Hudon – Ferme Success Holstein & Jersey S.E.N.C de Saint-Henri
5. Frédéric Prémont – Ferme J.C. Prémont & fils inc. de Sainte-Famille-de-l'Île- d'Orléans
6. Jason Turgeon – Ferme MS Turgeon inc. de Saint-Charles-de-Bellechasse
7. Anthony Breton-Robert – Ferme Karobert inc. de Saint-Anselme
8. Anthony Lence Roy – Ranch R. inc. de Saint-Alfred
9. Marie-Ève Lehoux – B. Lehoux & fils inc. de Saint-Elzéar

#### **17. AUTRES QUESTIONS**

Le président invite les membres à soumettre leurs questions d'ordre générale pour cette deuxième période de question.

Selon la nature des questions, le chef de la direction ou toute autre personne qualifiée fournit les explications et/ou précisions aux questions des membres.

Les interventions portent sur les sujets suivants :

- Compte tenu de la diminution du nombre de porcs dans le secteur porcin, une interrogation légitime porte sur l'impact potentiel sur les meuneries. Le président précise que, au cours de la dernière année, des modifications ont été apportées au sein du Pool Usine, chaque coopérative ayant réadopté le modèle utilisateur-payeur. Ces évolutions incitent Avantis à prendre des décisions stratégiques pour ses meuneries. Toutes les options envisageables font actuellement l'objet d'une évaluation approfondie afin de définir une orientation bénéfique pour les membres. À ce jour, aucune décision définitive n'a été arrêtée.
- Le redressement financier de la coopérative depuis les deux dernières années est souligné. Des félicitations sont adressées aux dirigeants pour leur leadership. Il convient également de souligner le rôle essentiel de tous les employés de la coopérative, notamment le travail des représentants, qui demeure fondamental pour le succès collectif. L'engagement de chaque intervenant et de l'ensemble des collaborateurs reste un atout indispensable au succès.
- Il est souligné qu'une inquiétude grandissante persiste quant à l'expansion des fermes, au détriment des structures de plus petite taille, ce qui pourrait compromettre l'avenir des coopératives. Le président réaffirme l'engagement de la coopérative à offrir des services adaptés à l'ensemble de ses membres. Il est certain que l'organisation sera amenée à ajuster son offre afin de répondre aux besoins de tous, en adoptant une approche fondée sur le principe utilisateur-payeur pour satisfaire aussi bien les petites fermes que les grandes structures.

Le président clôt la période de questions.

#### **Allocution**

Le vice-président invite Monsieur Yanick Gervais, président-directeur général d'Olymel à s'adresser à l'assemblée.

#### **18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le président remercie les membres et les invités de leur présence et déclare la clôture de l'assemblée à 15h17.

Le président procède à l'annonce des gagnants des prix de présence :

- **Monsieur Ghislain Cloutier, Ferme Amico inc.**
- **Monsieur Roland Morneau, Ferme Roland Morneau inc.**

Chacun se voit remettre un **certificat-cadeau d'une valeur de 500 \$** des **Hôtels Origines**.